

# Ordures ménagères



## Contenants non fournis

- sac poubelle
- bac roulant (conseillé norme NF EN 840) maxi 750 l
- poubelle à poignées



## Conseils

- poids des sacs inférieur à 25 kg
- ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive
- mettre vos déchets en sacs fermés (par mesure d'hygiène)
- nettoyer régulièrement les contenants

## INTERDIT

- pneus, gravats, terre, déchets toxiques ou dangereux : bouteilles de gaz, extincteurs...

# Déchets végétaux



## Contenants non fournis

- bac roulant (maxi 660 l)
- poubelle à poignées
- sac papier à usage unique
- sac réutilisable à poignées (maxi 120 l)



## Conseils

- volume inférieur à 1m<sup>3</sup> par collecte
- branches en fagot - longueur maxi 1m20 ; diam. branches < 4cm poids < 25 kg - pas de lien plastique ou métal
- ne pas tasser ni laisser déborder les déchets du contenant

## Autres solutions

- déposer vos déchets végétaux en déchetterie toute l'année
- vous procurer un composteur auprès de nos services à petit prix

# Le tri + simple

www.consignesdetri.fr

TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS se trient dans votre bac JAUNE



## Contenants fournis

- bac jaune
- sac jaune transparent (en complément du bac)



## Conseils

- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- déchets en vrac dans le bac sans les imbriquer entre eux

## INTERDIT

- tronc, souche, terre, planche de bois, branches (diam. > 4cm)

# Encombrants / D3E



- enlèvement sur RDV au **N°Vert 0800 853 416**

(de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)



## Conseils

- collecte séparée pour les gros électroménagers (D3E)
- sortir les déchets la veille au soir du rendez-vous
- volume limité à 1 m<sup>3</sup> par collecte
- longueur max. 2m / largeur max. 1m50 / poids max. 75 kg

## Autres solutions

- réparer ou revendre
- donner aux associations ou faire reprendre par les distributeurs
- déposer à la déchetterie

## INTERDIT

- déchets végétaux, gravats, peinture, pneus, produits chimiques

# Déchetteries



Après avoir trié vos déchets, vous pouvez vous rendre dans la déchetterie du SMDO de votre choix.

## Conditions d'accès

- carte d'accès personnelle obligatoire
- accès gratuit pour les particuliers
- 4 m<sup>3</sup> par jour maximum et 50 passages par an
- carte perdue, volée ou dégradée, renouvellement 5€

Horaires d'ouverture, détail du règlement sur : [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

APPEL GRATUIT  
**N°Vert 0 800 60 20 02**

**SMDO**  
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES DÉCHETS

## INTERDIT

- extincteur, bouteille de gaz et d'hélium, amiante, produits explosifs ou radioactifs, médicaments, DASRI, carcasse de voiture, cendres

# Verre



- borne à verre sur la commune (liste sur [www.thelloise.fr](http://www.thelloise.fr))



## Conseils

- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- retirer les couvercles, capsules et bouchons

## INTERDIT

- vaisselle et plat en verre, céramique, bris de glace, miroir

# Composteurs



Retrait à la Communauté de communes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h  
Paiement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public sur présentation d'un justificatif de domicile